# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2010

\_\_\_\_\_\_

### RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 116

présenté par M. Decool, M. Wojciechowski, M. Vitel, M. Luca, M. Terrot, Mme Branget, M. Dord, M. Francina, M. Lazaro, M. Michel Voisin, M. Gérard, Mme Dalloz, Mme Marland-Militello, M. Morel-A-l'Huissier et M. Binetruy

### **ARTICLE 12**

À l'alinéa 5, après le mot :

« mandat »,

insérer le mot :

« écrit ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans un souci de protection de l'artiste, il est nécessaire que le type de contrat envisagé ici soit écrit.